

au contraire, que soumis à un bon règlement, ils peuvent être très utiles, surtout en réfléchissant que bien souvent le pont de glace, sur lequel il sont établis existe pendant un tiers de l'année. Alors quand le voyageur est, transi de froid dans sa cariole, malgré les fourrures dont il est enveloppé, avec quels délices ne s'arrête-t-il pas un moment à ces Cabanes pour réchauffer ses membres engourdis à la chaleur aimable d'un bon poêle?

Nous dirons donc en résumé que nous pensons que les Cabanes sur la glace ont leur utilité. Mais pour éviter les abus, qui se glissent, partout et faire coïncider le bien général avec l'intérêt particulier, cet objet étant d'une importance locale qui mérite une sérieuse attention nous espérons que quelque jour la chambre sur la proposition d'un de nos représentants dignes s'en occupera. Une bonne loi à cet égard, éloignerait la cause des accidens qui chaque année, arrivent sur la traversée. L'espoir d'un pareil résultat sera plus d'impression sur le cœur et le jugement des membres de la chambre, que le plus beau discours.

LE PAYSAN RUSSE.

L'Impératrice Catherine II occupait le trône des Czars, et elle tenait les rênes de l'état avec une fermeté et une prudence, qui auraient fait honneur à bien des souverains. Cependant malgré sa puissance elle n'avait encore pu s'emparer d'un rebelle, du nom de Pugatscheff, qui avait levé l'étendard de la révolte dans les gouvernements de l'Ouest: cet homme, d'un caractère féroce et d'un génie entreprenant, était parvenu à abuser une partie de la population en prétendant qu'il était fils de Pierre II et en conséquence, légitime héritier du trône. La licence qu'il permettait à ses troupes, attirait tous les malfaiteurs dans ses rangs, qu'il avait d'ailleurs grossis en ouvrant les prisons. Déjà, en plusieurs occasions, il avait défait les troupes que le gouvernement impérial avait envoyées contre lui, ce qui avait enfin déterminé l'impératrice à prendre des mesures énergiques pour disperser cette bande de rebelles, qui d'ailleurs répandaient la terreur et la dévastation dans tous les endroits que le sort des armes soumettait momentanément à leur puissance.

Parmi les seigneurs qui avaient fait tous leurs efforts pour arrêter les progrès de ces brigands, le comte d'Oksinski figurait en première ligne. Il avait armé ses nombreux vaisaux et s'étant mis à leur tête, avec ses trois fils, il avait livré bataille à Pugatscheff. Mais la fortune ne seconda pas son courage, il fut vaincu et massacré avec ses fils. On avait à peine reçu la nouvelle de cet affreux événement à son château, que déjà les rebelles étaient à ses portes. Une fille unique du malheureux comte y était restée avec quelques domestiques. Elle fut amenée devant le féroce vainqueur et déjà il avait ordonné qu'elle fut abandonnée à la brutalité des soldats, quand un jeune paysan du village se présente devant lui et jetant à ses genoux le pria de lui donner la dot de sa jeune Eliska en mariage.

"Il ne peut être de supplice plus cruel pour elle, ajouta-t-il que de se voir la femme d'un serf," elle qui descend d'une des familles les plus orgueilleuses de Poméranie." Le chef applaudit à cette idée et il fit sur le champ traîner à l'autel la malheureuse fille du comte d'Oksinski, dans un état voisin de l'insensibilité. Après la cérémonie, le jeune Alexis conduisit sa nouvelle compagne à sa cabane. Là, son premier soin fut avec l'aide de sa mère, de donner tout les secours qui étaient en son pouvoir à l'infortunée Eliska. Quand elle fut en état de se lever, elle se jeta à ses genoux et la conjura de se racheter, en ajoutant qu'il avait trompé Pugatscheff et qu'il ne l'avait demandée pour son épouse que dans la seule vue de la sauver, quo du reste il regardait son mariage comme nul et qu'il aurait toujours pour elle le même respect que lorsqu'elle était dans le château de son père. "Ne craignez pas, ajouta-t-il, que j'abuse des droits que je tiens de

Vassal du Seigneur.

la ruse et de la violence. Non, non, vous serez toujours pour moi une sœur chérie et respectée. Vous vivrez ici, il le faut pour votre sûreté! mais vous serez servie par moi avec tout le zèle et le respect que m'inspirent la reconnaissance et le souvenir des nombreux bienfaits de votre père. — Qu'nd le monstre qui nous opprime aura subi la peine due à ses forfaits, je proclamerai la ruse dont je me suis servi pour vous tirer de ses mains, et serai annuler notre prétendu mariage." Qu'on se figure s'il se peut, le saisissement et la joie de l'infortunée Eliska à ces étranges paroles! elle avait peine à croire qu'un malheureux serf fut capable de tant de générosité et de grandeur d'âme et les expressions lui manquaient pour témoigner sa reconnaissance au jeune homme qui était toujours à ses genoux. La mère d'Alexis prit alors la parole, et confirma tout ce qu'avait dit son fils, en se repandant en éloges sur la famille du comte d'Oksinski.

Depuis lors la jeune Eliska vécut dans la chaumière, si non heureuse du moins tranquille, grâces à son mariage supposé. Alexis tint parole et sa conduite ne se démentit jamais pendant les six mois qu'Eliska passa dans sa cabane. Toujours soumis et respectueux, il lui prodiguait les soins affectueux qu'un bon frère a pour une sœur chérie, mais jamais il ne se permit la moindre allusion à leur mariage, si non pour manifester l'intention de le faire rompre, aussitôt que les troupes, qu'on avait envoyées contre Pugatscheff, auraient réussi à s'emparer de lui.

Cependant Alexis était un jeune homme bien fait et qui avait reçu quelque éducation, pendant qu'il demeurait à la ville, chez un de ses oncles qui l'avait élevé, il s'exprimait bien et ses manières étaient au dessus de celles des autres paysans. — Qu'on ajoute à cela sa conduite généreuse et les attentions délicates qu'il avait pour la jeune comtesse et l'on ne sera pas surpris que celle-ci devint sensible pour celui qui possédait tant de qualités et à qui elle devait tant. Elle se trouvait maintenant heureuse et redoutait plus qu'elle ne désirait le moment où elle quitterait la chaumière protectrice d'Alexis pour entrer sous la tutelle du frère de son père. — (A CONTINUER.)

Le mot de l'Ogographe est ANIS.

DECES.

D'écédé. — En ce Village, le 3 du courant, à l'âge de 42 ans, JOSEPH HUGRON, épouse de MR. JEAN-BAPTISTE BRUILLARD, aubergiste dans ce Village. Elle laisse une nombreuse famille, et un époux désolé qui regréteronts long-temps sa perte prématurée.

AVIS DIVERS.

TOUTES Personnes ayant des Reclamations contre la Succession du Défunt HENRY MILLER sont priées de s'assembler Jeudi le 19 du Courant à deux heures après-midi, à l'Office de Mr. Médard Hébert Notaire.

Et toutes personnes andettées à la ditte Succession sont aussi priées de fuire immédiatement leur payment, au Curateur Soussigné.

RICHARD WHEELER.

Laprairie 5 Février, 1835.

ATTENTION!!!

AVIS AUX CHASSEURS.

Il sera tiré à la RAFFLE aussitôt que la liste sera Remplie, un superbe FUSIL, nouvellement apporté de la Nouvelle Orlans, d'une nouvelle construction n'étant ni à Pierre ni à Piston, sa portée est extraordinaire, tant pour la justesse que pour la longueur.

On joindra au FUSIL les munitions nécessaire pour tirer huit mille coups.

Cette raffle est de vingt-cinq billets à 5s. chacune, payable avant de jeter les Dés le Propriétaire payera 5s. en boisson, et l'acquéreur 10s. La raffle aura lieu à l'auberge de Charles Giroux en ce Village.

Comme il ne reste que bien peu de Numéros à prendre nous donnerons dans notre prochaine feuille le jour et l'heure fixé pour le Tirage. Laprairie 15 Janvier 1835.

AVERTISSEMENT

A VENDRE à des conditions très avantageuses et à des termes de paiement faciles pour l'acquéreur, UNE TERRE située dans la Paroisse de St. Isidore à une lieue de distance de l'Eglise, bien boisée en Pin, Epinette et autres bois, de trois arpents de front sur vingt cinq de profondeur, sa deventure sur le grand chemin qui conduit à la Paroisse Ste. Martine et aux Etats-Unis. Cette propriété offre des grands avantages pour les commerçans en bois, qui en tirant parti du bois, trouveront un sol très productif.

Pour plus grandes particularités et les termes de paiement on pourrait s'adresser à cette Imprimerie ou au Propriétaire Soussigné.

HYACINTHE GUERIN.

Laprairie, 11 Décembre, 1834.

ATTENTION!!!

MONSIEUR N. D. J. JAUMENNE, ayant été nommé la place d'Instituteur qui lui avait été conférée par Messieurs les Syndics du premier Arrondissement d'Ecole du district de Laprairie a l'honneur d'informer les pères de familles qu'il donnera chez lui, ou dans le Village, des leçons de Grammaire et d'Orthographe Française aux jeunes gens qui désireraient se perfectionner dans l'étude de cette langue. Il pourra également enseigner la Géographie et l'Arithmétique aux personnes qui le désireront.

Le prix de ses leçons sera modéré et proportionné au nombre de jeunes gens qui se réuniront.

Laprairie, 11 décembre.

AVIS.

E SOUSSIGNE fait ses remerciemens à ses amis et à tous ceux qui ont bien voulu l'encourager depuis qu'il a la direction de L'HOTEL CANADIEN dans ce Village, il espère que les VOYAGEURS qui voudront bien le visiter trouveront chez lui en tous temps un Assortiment choisis de meilleurs LIQUEURS; il aura toujours prêt, des METS aux desirs des visiteurs, et enfin tous les avantages désirables pour être bien logé.

ECURIES et REMISE dans le meilleur ordre possible.

CHARLES GIROUX.

Laprairie, 11 décembre,

A REPARER ET A NETTOYER, PIANO-FORTE ET HORLOGES.

LES PERSONNES qui ont des PIANO-FORTES à reparer et à accorder, ainsi que des HORLOGES ou PENDULES à nettoyer ou à arranger, peuvent s'adresser au BUREAU de L'IMPARTIAL, où on leur indiquera une personne habile dans les deux genres.

Laprairie, 11 décembre,

A VENDRE

A CETTE IMPRIMERIE.

SOMMATIONS, Subpœna, Règles de Cour, Exécutions, Saisies Arrêts, Saisies Gageries, à l'usage des Messieurs les Greffiers des Commissaires pour la décision sommaire des petites Causes, Contrat de Vente, pour Messieurs les Notaires, et Procès Verbaux de Saisie pour Messieurs les Huissiers. Laprairie, 11 décembre, 1834.

Imprimé et publié tous les Jeudi

PAR

RAYMOND ET JAUMENNE.

CONDITIONS DE L'IMPARTIAL.

Ce Journal se publie tous les Jeudi soir. Le prix de l'abonnement est de TROIS PIASTRES par année, outre les frais de poste, payable par trimestre et d'avance. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant leur semestre échu, et payer leur arrérages. On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois.

PRIX DES ANNONCES

Six lignes et au-dessous 7s. 6d. et pour chaque insertion subséquente 7½d. dix lignes et au-dessous 8s. 4d. de 10d. pour chaque insertion subséquente. Au-dessus 1d. 10 lignes. 4d. par ligne pour la première insertion, et les. pour chaque insertion subséquente.

Nous publierons les annonces qui nous seront adressées, jusqu'à ce que nous ayons reçu ordre de continuer.